

5.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318370-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 3 juillet 2023

Publié le 4 juillet 2023

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Luc MONNET donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Carole DEVOS, Valérie LETARD.

Absent(e)(s) : Benjamin CAILLIET, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Barbara COEVOET, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Michel LEFEBVRE, Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL.

OBJET : Adoption du Schéma Stratégique et Partenarial des Espaces de Nature et Récréatifs du Bassin minier du Nord.

Vu le rapport DTT/2023/230

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement,

DECIDE à l'unanimité:

- d'adopter le Schéma Stratégique et Partenarial des Espaces de Nature et Récréatifs du Bassin minier du Nord ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce Schéma.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 51.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DENYS et DEROEUX, ainsi que par Messieurs BEAUCHAMP, DULIEU, LEBLANC et MANIER.

Madame BRIDOUX (porteuse du pouvoir de Monsieur DELANNOY), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour ce vote. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame ROUSSELLE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 00.

Au moment du vote, 56 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 16

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Abstention : | 0 |
| Total des suffrages exprimés : | 66 |
| Majorité des suffrages exprimés : | 34 |
| Pour : | 66 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits) |
| Contre : | 0 |

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Adoption du Schéma Stratégique et Partenarial des Espaces de Nature et Récréatifs du Bassin minier du Nord.

En 2010, dans le cadre du plan directeur dit "Euralens centralité" pour l'aménagement des abords du Louvre-Lens, le paysagiste Michel Desvigne, maître d'œuvre du projet et Grand prix de l'urbanisme 2011, posait les fondements du "passage d'un Archipel noir à un Archipel vert".

Ce concept d'Archipel vert a été ensuite repris par Michel Desvigne et les élus du territoire lors de visites de terrain, afin de mettre en valeur ces nouveaux espaces de nature et de loisirs qui commençaient à germer, sous le nom de "Chaîne des Parcs", actuellement pilotée par le Pôle Métropolitain de l'Artois.

I. - LES OBJECTIFS DU SCHEMA STRATEGIQUE ET PARTENARIAL DES ESPACES DE NATURE ET RECREATIFS DU BASSIN MINIER DU NORD

Le Schéma Stratégique et Partenarial des Espaces de Nature et Récréatifs du Bassin minier du Nord s'inscrit dans les objectifs environnementaux et d'attractivité de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, signé en mars 2017 à Oignies.

Le 15 février 2021, le Conseil départemental du Nord délibérait en faveur d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € au bénéfice de la Mission Bassin Minier (MBM), pour mener l'étude préfiguratrice du Schéma Stratégique et Partenarial des Espaces de Nature et Récréatifs du Bassin minier du Nord (SEPPT/2020/392).

Il incarne la volonté du Département de « mettre en lien » ses différentes politiques, notamment en faveur des Espaces Naturels du Nord (ENN), de la promotion des mobilités douces et actives, de valorisation du patrimoine minier qu'il soit naturel ou architectural, avec les projets portés par les acteurs territoriaux du Bassin minier, notamment les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Enfin, il s'inscrit dans une démarche plus large d'interterritorialité, notamment avec le Pas-de-Calais, la Belgique, mais également la Métropole lilloise, le Cambrésis et l'Avesnois.

Les objectifs stratégiques du schéma sont les suivants :

- favoriser la mise en œuvre de démarches d'aménagement aux bonnes échelles paysagères et d'usage, dépassant ainsi les limites administratives des propriétés foncières des différentes collectivités, en s'appuyant sur l'identification de lieux, de liens et d'usage créant des grandes unités paysagères ;
- élaborer un projet d'investissement global significatif (impliquant les différentes maîtrises d'ouvrage public), visant à l'attractivité et au rayonnement des opérations concernées ;

- définir le masterplan des différents travaux d'aménagement et prévoir les conditions de gestion et d'animation des différents sites et itinéraires ;
- rechercher différents financements dans le cadre des contractualisations et financements dédiés à des opérations structurantes au niveau de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

De manière plus opérationnelle, la démarche veille :

- au liaisonnement des sites stratégiques ENN, avec une zone test entre Chabaud-Latour et Amaury incluant sa partie transfrontalière ;
- à la mise en cohérence des signalétiques ENN/Unesco/Chaîne des Parcs ;
- à la concertation autour de l'utilisation des sites ENN par la MBM, dans le cadre de la programmation culturelle autour du Bassin minier Patrimoine mondial, autre sujet sur lequel la MBM et ses partenaires travaillent actuellement. Cette programmation culturelle, développée toute l'année, remplacera la démarche « *Le Bassin Minier fête le Patrimoine mondial* » ;
- à s'appuyer sur les travaux menés dans le cadre de la démarche partenariale « Autour du Louvre-Lens », concernant les sports de nature et qui proposait des premières vocations et hiérarchies des sites, notamment départementaux ;
- à reprendre les travaux menés par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) sur les itinéraires de Grande Randonnée (GR) et de Grande Randonnée de Pays (GRP).

Le 22 novembre 2022, le Comité de pilotage de la démarche a adopté les orientations stratégiques du Schéma et a acté sa mise en opérationnalité dès 2023.

La synthèse du Schéma (annexe 1) et le Schéma Stratégique et Partenarial des Espaces de Nature et Récréatifs du Bassin minier du Nord (annexe 2) sont joints au présent rapport.

II. - UNE MISE EN OPÉRATIONNALITÉ RAPIDE VIA LES FUTURES ÉTUDES DE CAS

Afin d'assurer une mise en opérationnalité rapide du Schéma, le Conseil départemental du Nord a délibéré dès mai 2022 (délibération SEPPT/2022/129) en faveur d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € au bénéfice de la MBM, pour préfinancer les premières études de cas par unité paysagère. Les cinq EPCI du Bassin minier – Douaisis Agglo, les Communautés d'Agglomération Valenciennes Métropole et Porte du Hainaut, les Communautés de Communes Cœur d'Ostrevent et Pévèle Carembault – sont invitées à valider formellement le Schéma et cofinanceront les études de cas concernant leur territoire.

Ces études de cas permettront une connaissance précise de l'existant notamment en matière :

- de synergies à construire avec les dynamiques territoriales et locales existantes ;
- de recensement des potentiels d'infrastructures de mobilité douce existantes et à parfaire entre les différents sites naturels, récréatifs et patrimoniaux miniers ;
- d'analyse des continuités de la « couture urbaine » des axes traversants ;
- d'analyse des équilibres futurs entre fragilités des sites naturels et développement d'une fréquentation locale et touristique des sites.

Les premières études devraient concerner, en 2023, l'unité paysagère dite « Plaines humides de l'Escaut », correspondant notamment au Pays de Condé (priorité du Département avec notamment les

sites de Chabaud-Latour et d'Amaury) ainsi que la « Vallée de la Scarpe » et en 2024 la « Vallée de la Sensée ».

Par ailleurs, plusieurs opérations du Schéma sont intégrées aux futurs projets transfrontaliers Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen : HENRIETTE¹ (Chef de file Département du Nord), XTRAVEL (Chef de file IDETA) et DESTINATION TERRILS 2 (Chef de file Espace Environnement), dont les pré-projets ont été déposés le 15 février 2023. Cela concernera l'itinérance, notamment le futur Réseau Points Nœuds (RPN) Vélo du Bassin Minier, l'accueil dans les grands sites naturels et la mise en tourisme.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter le Schéma Stratégique et Partenarial des Espaces de Nature et Récréatifs du Bassin minier du Nord, annexé au présent rapport (annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de ce Schéma.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

¹ Hainaut-Cambrésis, Espace Nature et Réseaux d'Itinérance, Entente pour un Tourisme Transfrontalier Ecoresponsable